



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **22 mai 2017**

Délibération n° 2017-1959

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Jonage - Meyzieu**

objet : **Projet de substitution partielle des prélèvements collectifs d'irrigation du couloir de Meyzieu - Attribution d'une subvention d'équipement au Syndicat mixte d'hydraulique agricole du Rhône (SMHAR)**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Gouverneure

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 2 juin 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 24 mai 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneure, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi, Vesco (pouvoir à M. Képénékian), Aggoun, Mme Beautemps (pouvoir à M. Forissier), M. Gachet (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Mme Runel (pouvoir à Mme Gailliout), M. Sturla (pouvoir à Mme Peillon), Mme Tifra (pouvoir à Mme Belaziz), M. Uhlich (pouvoir à M. Geourjon).

Conseil du 22 mai 2017**Délibération n° 2017-1959**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Jonage - Meyzieu

objet : **Projet de substitution partielle des prélèvements collectifs d'irrigation du couloir de Meyzieu - Attribution d'une subvention d'équipement au Syndicat mixte d'hydraulique agricole du Rhône (SMHAR)**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 avril 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Syndicat mixte d'hydraulique agricole du Rhône (SMHAR) est un syndicat mixte ouvert créé par arrêté préfectoral du 27 septembre 1966.

Il a pour objet :

- d'animer et coordonner toutes études et toutes réalisations concernant les travaux d'hydraulique agricole tels que ceux énumérés à l'article L 151-36 du code rural et de la pêche maritime,
- de réaliser, entretenir et gérer les travaux hydrauliques agricoles communs à plusieurs collectivités ou établissements publics associés,
- d'apporter à tous les agriculteurs du Département du Rhône une assistance et des conseils techniques, leur permettant de réaliser les travaux d'hydraulique agricole et notamment l'irrigation dans les meilleures conditions de rentabilité.

Par délibération du 8 décembre 2014, le SMHAR a modifié ses statuts afin d'y intégrer la Métropole de Lyon en tant que membre de droit et lui attribue un représentant désigné par le Conseil métropolitain, en son sein.

Cette modification de statut a été approuvée par arrêté préfectoral n° 2014 358-0005 du 24 décembre 2014.

Dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'est lyonnais et de son plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) en cours d'élaboration, le SMHAR est porteur d'un projet de substitution partielle des prélèvements collectifs d'irrigation du couloir de Meyzieu. Ce projet doit permettre de pérenniser la ressource en eau pour les agriculteurs de la plaine de l'est et donc en partie de la Métropole.

Ce projet prévoit la création d'une prise d'eau dans le canal de Jonage avec la construction d'une station de pompage d'un débit de pointe en phase une de 3 000 mètres cubes par heure et de 6 850 mètres linéaires de canalisation de refoulement ainsi qu'un raccordement sur les 2 stations existantes du SMHAR à Genas.

Le territoire irrigué est de 1 823 hectares dont 270 hectares sur la Métropole, 1 440 hectares hors Métropole mais dans le Rhône et 113 hectares dans l'Isère.

Le coût de ce projet est estimé à 8 075 000 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

Financier	Montant (en €)	Part (en %)
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse	5 000 000	61,9
Union européenne - crédit Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)	807 500	10
Département de l'Isère	150 000	1,9
Département du Rhône	402 000	5
Métropole de Lyon	100 500	1,2
<i>Sous-total aides publiques</i>	<i>6 460 000</i>	<i>80</i>
Syndicat mixte d'hydraulique agricole du Rhône (SMHAR)	1 615 000	20
<i>Sous-total autofinancement et participation de tiers intéressés</i>	<i>1 615 000</i>	<i>20</i>
Total	8 075 000	100

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 100 500 € au profit du Syndicat mixte d'hydraulique agricole du Rhône (SMHAR) pour la réalisation du projet de substitution partielle des prélèvements collectifs d'irrigation du couloir de Meyzieu,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et le SMHAR définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Les montants** à payer seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 2041582 - fonction 76 - opération n° 0P27O4973A, pour un montant de 100 500 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 24 mai 2017.